

N° 33/11.07 – BUDGET DE L'EXERCICE 2008

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PREAMBULE

Le projet de budget pour l'exercice 2008 prévoit un excédent de charges de CHF 2'890'142. Par rapport à l'exercice budgétaire précédent, l'excédent de charges prévu augmente de CHF 1'218'052. La cause de cette péjoration provient de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les Cantons (ci-après RPT). Le Conseil d'Etat, après négociations avec les deux associations de communes, propose dans son projet de budget 2008 de reporter CHF 103 millions de charges sur les communes provenant des effets financiers négatifs de la RPT.

Pour notre commune, ce report de charges nettes se monte à plus de CHF 2,5 millions. Les postes budgétaires touchés sont les participations à la facture sociale (augmentation de CHF 1,9 million), à l'OMSV (augmentation

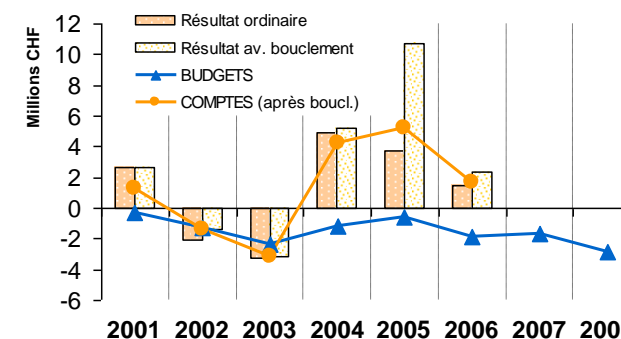
de CHF 0,4 million) et aux coûts non couverts du trafic régional (augmentation de CHF 0,2 million).

Sans le report cantonal des charges nettes de la RPT, le projet de budget 2008 aurait été quasiment équilibré. Nous bénéficions toujours de la bonne conjoncture économique. La prévision des recettes fiscales en tient compte avec une hausse de CHF 1,7 million.

La Municipalité a suivi les dernières décisions du Conseil communal en matière de personnel. Les postes acceptés par voie de préavis en 2007 pour la police ainsi que les charges qui y sont liées ont été inclus. Pour faire face aux défis liés au développement de notre ville, elle a renforcé l'effectif de la Direction du patrimoine ainsi que la Direction de l'aménagement du territoire et du développement durable. Ces derniers postes étaient requis par la Commission de gestion. 8 nouvelles places d'apprentissage ont été créées pour consolider notre rôle d'entreprise formatrice.

Dicastères	Budget 2008		Budget 2007		Diff. B08/B07
	charges	revenus	charges	revenus	
AGCS	11'549'340	6'315'590	10'878'770	5'993'680	-348'660
FEG	13'677'350	52'520'120	14'176'900	50'051'070	2'968'600
SP3	7'897'850	4'402'600	7'059'100	4'293'400	-729'550
PAT	13'668'890	3'322'382	13'341'870	3'241'860	-246'498
IE	22'020'615	18'853'200	21'605'345	18'159'100	278'830
JSSEP	19'165'409	2'324'920	16'246'505	2'106'800	-2'700'784
ATD2	2'820'500	171'000	2'370'510	161'000	-439'990
Total charges	90'799'954		85'679'000		5'120'954
Total revenus		87'909'812		84'006'910	3'902'902
Excédents		2'890'142		1'672'090	-1'218'052

Si les trois derniers boucléments comptables se sont soldés avec de confortables excédents de revenus, cela nous semble moins probable pour l'exercice 2008. En effet, malgré la croissance prévue du revenu des impôts, nous avons enregistré des recettes casuelles entre 2004 et 2006. La Municipalité reste



néanmoins sereine pour l'année prochaine. Elle estime que notre situation financière permet de supporter cet excédent de charges.

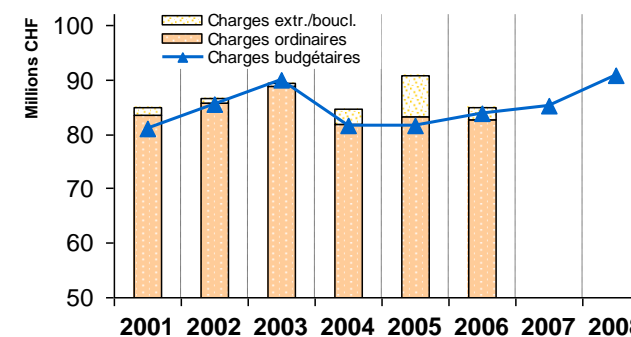
2 CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de fonctionnement se montent à CHF 90'799'954. Elles progressent de CHF 5,1 millions, soit de 6,0% par rapport au budget 2007. Les augmentations les plus marquées concernent les charges d'autorités et personnel,

Charges par nature	Budget 2008		Budget 2007	Diff. B08/B07	Comptes 2006
30 Autorités et personnel	27'329'700	30.1%	24'957'680	2'372'020	24'552'379
31 Biens, sces, marchandises	20'223'395	22.3%	19'234'575	988'820	18'120'648
32 Intérêts passifs	2'944'100	3.2%	3'519'900	-575'800	3'340'181
33 Amortissements	7'976'920	8.8%	8'322'000	-345'080	8'596'417
35 Rbts et subv. coll. publiques	20'953'730	23.1%	19'082'450	1'871'280	19'622'023
36 Aides et subventions	5'801'739	6.4%	5'038'515	763'224	4'374'480
38 Attributions fonds spéciaux	2'453'870	2.7%	2'343'830	110'040	3'043'768
39 Imputations internes	3'116'500	3.4%	3'180'050	-63'550	3'417'408
Total charges	90'799'954	100.0%	85'679'000	5'120'954	85'067'304

Le poste « **autorités et personnel** » a été calculé sur la base de la convention collective de travail entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2007 et de la compensation du renchérissement à hauteur de 1,0%. Suite à l'acceptation du préavis N° 09/03.07, nous avons intégré 3 postes de policiers et 0.5 EPT administratif à la Direction de la sécurité et de la protection de la population. Un poste de dessinateur a été créé à la Direction du patrimoine. Cette ressource est nécessaire pour mener à bien les projets d'entretien de notre patrimoine immobilier. Depuis quelques années, la Direction de l'aménagement du territoire et du développement durable a 4.92 EPT alloué; par contre, les budgets des années précédentes ne permettaient de couvrir que 3.92 EPT. Aujourd'hui et suite au changement intervenu dans cette direction, un correctif a été apporté pour permettre de répondre à la charge de travail due à la mise en place des nombreux projets nécessaires au développement de la ville. Les places d'apprentissages et de stages sont au nombre de 22 et sont en augmentation de 8 unités par rapport au budget 2007. Dorénavant, 9 formations différentes sont délivrées dans l'ensemble de l'Administration communale. Ces offres d'apprentissage sont une réponse directe à la motion Philippe Deriaz transformée en postulat et acceptée par le Conseil communal le 1^{er} février 2006.

de remboursement auprès d'autres collectivités publiques et de biens, services et marchandises. A l'inverse, les charges d'intérêts de la dette diminuent tout comme les amortissements des investissements. Les attributions aux fonds de réserve et les imputations internes restent stables.



L'augmentation des coûts des « **biens, services, marchandises** » est due aux achats de gaz pour CHF 224'000 (prix et volume, report dans les ventes) et aux cachets du Théâtre de Beausobre pour CHF 150'000 (y c. taxes liées, pas d'influence sur le résultat global du budget). Nous mentionnons également l'augmentation des prix des combustibles et énergies.

La diminution de la dette des dernières années et le niveau des taux d'intérêts permettent de diminuer les charges d'« **intérêts passifs** » de CHF 575'000, malgré l'insuffisance de couverture des investissements prévue.

Les charges de « **remboursements et subventions à des collectivités publiques** » augmentent à cause de la hausse de notre participation à la facture sociale de CHF 1'939'000, en majorité due aux effets de la RPT. Le versement au fonds de péréquation horizontale (entre communes) augmente faiblement de CHF 120'000.

Le chapitre « **aides et subventions** » enregistre une hausse de CHF 700'000. Nous mentionnons l'augmentation de nos participations financières à l'OMSV pour CHF 386'000 (RPT) et aux coûts non couverts du transport régional du bassin 4 pour CHF 218'000. La subvention de CHF 100'000 au Cinéma Odéon (préavis N° 09/03.07) et notre participation à l'Espace prévention pour un

travailleur social de proximité pour CHF 100'000 (préavis N° 06/03.07) figurent également au budget 2008.

3 REVENUS DE FONCTIONNEMENT

Les revenus de fonctionnement sont estimés à hauteur de CHF 87'909'812, soit en progression de 4,6% ou CHF 3,9 millions par rapport au budget 2007.

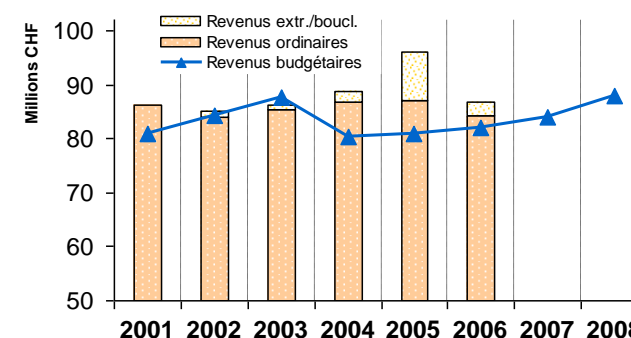
Revenus par nature	Budget 2008		Budget 2007	Diff. B08/B07	Comptes 2006
40 Impôts	44'058'000	50.1%	42'355'000	1'703'000	42'998'563
41 Patentes, concessions	485'000	0.6%	480'000	5'000	1'048'941
42 Revenus du patrimoine	5'822'832	6.6%	5'838'610	-15'778	5'802'762
43 Taxes, émoluments, ventes	23'600'190	26.8%	22'708'370	891'820	21'551'142
44 Parts recettes cantonales	500'000	0.6%	500'000	-	422'013
45 Part. & rbts coll. publiques	9'226'590	10.5%	8'205'880	1'020'710	8'280'081
46 Autres prestations / subv.	540'700	0.6%	454'000	86'700	1'599'035
48 Prélèvements fds spéciaux	560'000	0.6%	285'000	275'000	1'647'361
49 Imputations internes	3'116'500	3.5%	3'180'050	-63'550	3'417'408
Total revenus	87'909'812	100.0%	84'006'910	3'902'902	86'767'306

Le chapitre « **taxes, émoluments et produits des ventes** » progresse de CHF 0,9 million grâce aux augmentations suivantes : ventes de gaz pour CHF 378'000, produits des entrées au Théâtre de Beausobre pour CHF 225'000, produits des pensions au Centre de vie enfantine pour CHF 150'000 et amendes de police pour CHF 80'000.

Le chapitre « **participation et remboursements de collectivités publiques** » augmente globalement de CHF 1 million par rapport au budget 2007. Cette hausse provient principalement de la redistribution aux communes du fonds de péréquation horizontale pour CHF 859'000. Les écolages facturés aux communes augmentent également de CHF 136'000.

Le chapitre « **prélèvements de fonds spéciaux** » augmente de CHF 275'000 suite au prélèvement du fonds de rénovations des infrastructures de l'adduction d'eau. Cette opération coïncide avec le premier amortissement du préavis pour le doublement de la conduite du Morand.

Tous les chapitres des revenus financiers augmentent à l'exception des revenus du patrimoine qui diminuent de CHF 16'000 consécutif à la baisse prévue des revenus des parcomètres de CHF 50'000. Nous prévoyons une stabilité du revenu des patentes et concessions et des participations aux recettes cantonales sans affectation (gains immobiliers).



Pour rappel, le prix de la vente de l'eau avait été augmenté de CHF 1 pour 1'000 litres afin de financer ces travaux.

3.1 Revenus des impôts

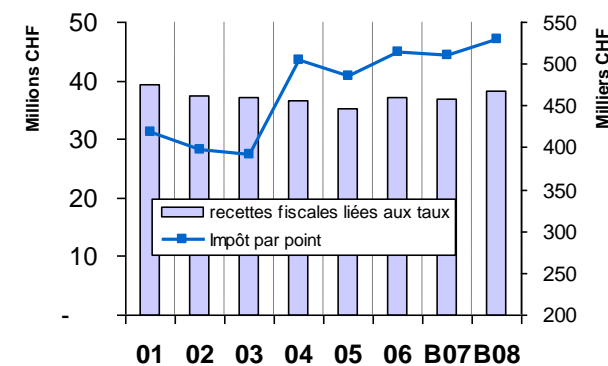
Les revenus du chapitre « **impôts** » augmentent globalement de plus de CHF 1,7 million ou 4,0% comparativement au budget 2007. Nous avons réévalué à la hausse certains revenus d'impôts en fonction de l'évolution de ceux-ci. Le revenu des rémunérations des travailleurs frontaliers augmente de CHF 50'000, le produit des droits de successions et donations de CHF 200'000 et les taxes sur les divertissements de CHF 40'000.

En ce qui concerne **les revenus des impôts liés au taux d'imposition**, ils progressent tous pour un total de CHF 1,4 million pour atteindre CHF 38,3 millions. La valeur du point d'impôt est estimée à CHF 528'690 (CHF 37,0 par habitant).

Il a été tenu compte d'une légère augmentation de la population et d'une progression de l'impôt sur le revenu de 2% par rapport au budget 2007. L'impôt sur les bénéfices et sur les prestations en capital des personnes physiques reste inchangé.

En ce qui concerne les impôts des personnes morales (entreprises), le budget prévoit une augmentation des revenus de l'impôt sur le bénéfice et sur le capital de respectivement CHF 195'000 et CHF 250'000.

	Budget 2008	Budget 2007	Diff. B08/B07	Comptes 2006	Diff. B08/C06
Recettes fiscales					
Revenu personnes physiques	27'755'000	27'020'500	734'500	26'093'700	1'661'300
Fortune personnes physiques	3'845'000	3'816'500	28'500	3'238'460	606'540
A la source	1'000'000	840'000	160'000	1'399'955	-399'955
Etrangers sans activité	280'000	250'000	30'000	280'873	-873
Prestations en capital	800'000	800'000	-	487'892	312'108
Bénéfice personnes morales	3'800'000	3'605'000	195'000	4'412'749	-612'749
Capital personnes morales	850'000	600'000	250'000	1'376'111	-526'111
Recettes fiscales selon taux	38'330'000	36'932'000	1'398'000	37'289'741	1'040'259
Impôt par point	528'690	509'407	19'283	514'341	14'348
Impôt par point et habitant	37.0	35.9		36.5	

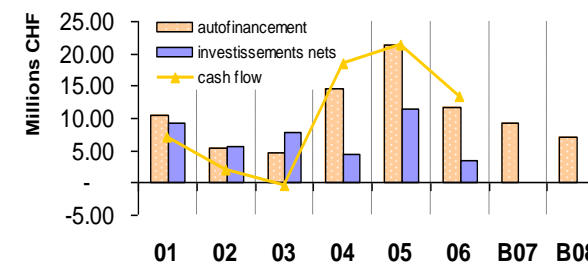


4 INVESTISSEMENTS ET AUTOFINANCEMENT PLANIFIES

Les dépenses d'investissement nettes prévues en 2008 se montent à CHF 22,3 millions. L'autofinancement planifié pour l'année prochaine subit une diminution de CHF 1,7 million pour atteindre CHF 7,0 millions (quotité d'autofinancement : 8,3%).

En conséquence, le degré d'autofinancement se situe à 36,1%. C'est un changement par rapport aux quatre années précédentes, l'autofinancement ne couvre pas l'entier de nos dépenses d'investissement nettes.

	Budget 2008	Budget 2007	Diff. B08/B07	Comptes 2006	Diff. B08/C06
Calcul de l'autofinancement					
Excédent de (charges) revenus	-2'890'142	-1'672'090	-1'218'052	1'700'003	-4'590'145
33 Amortissements	7'976'920	8'322'000	-345'080	8'596'417	-619'497
38 Attributions fonds spéciaux	2'453'870	2'343'830	110'040	3'043'768	-589'898
39 Imputations internes	3'116'500	3'180'050	-63'550	3'417'408	-300'908
48 Prélèvements fds spéciaux	-560'000	-285'000	-275'000	-1'647'361	1'087'361
49 Imputations internes	-3'116'500	-3'180'050	63'550	-3'417'408	300'908
Autofinancement	6'980'648	8'708'740	-1'728'092	11'692'827	-4'712'179
variations fds de roulement				1'619'624	
Cash flow				13'312'451	



5 CONCLUSIONS

La réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) a pour conséquence, sur notre budget, un report de charges nettes se montant à plus de CHF 2,5 millions.

Le budget pour l'exercice 2008 prévoit donc un excédent de charges de CHF 2'890'142. Cet excédent limite principalement notre autofinancement à hauteur de CHF 7 millions. Aussi, la Municipalité devra être vigilante et prioriser les investissements en 2008. Pour cela, elle retravaillera son plan des investissements.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- après avoir pris connaissance du projet de budget ordinaire pour 2008 et du préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission des finances chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter le budget ordinaire de la Commune pour 2008 présentant un excédent de charges de CHF 2'890'142.00;
2. de prendre acte du budget des dépenses d'investissement avec les réserves qu'il comporte.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 8 octobre 2007.

le syndic

le secrétaire

E. Voruz

G. Stella